



HAL
open science

Master Droit des affaires

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit des affaires. 2013, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02029566

HAL Id: hceres-02029566

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029566v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit des affaires

de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit des affaires

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA14000006075

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Université du Caire (Egypte).

Université del Salvador (Argentine).

- Délocalisation(s) :

En Egypte, sont délocalisés le M1 *Droit des affaires* et le M2 *Droit international et européen des affaires* sur la base d'une convention conclue avec l'Université du Caire.

En Argentine, le M1 *Droit des affaires* est délocalisé à l'Université del Salvador à Buenos Aires.

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Droit des affaires* permet d'acquérir les connaissances fondamentales du droit des affaires et offre de nombreuses spécialisations relevant de cette branche du droit. Il s'agit de former des juristes de haut niveau en droit des affaires dont certains poursuivront en doctorat et d'autres exerceront en entreprise ou en tant que professionnels libéraux.

La première année du master (M1) *Droit des affaires* propose, outre le parcours « classique », les quatre parcours différenciés suivants :

- le parcours *Paris 1/HEC* qui s'inscrit dans le cadre d'un partenariat permettant aux étudiants d'obtenir simultanément le Master 1 *Droit des affaires* puis le Master 2 *Droit des affaires et fiscalité* et le diplôme HEC ;
- le parcours *Gestion*, qui s'inscrit à la suite de la bi-licence *Droit-Gestion*, consiste à suivre le Master 1 *Droit des affaires* en même temps que le M1 *Sciences du management* délivrée par l'UFR 06 de la même université ;



- le parcours *Economie*, construit sur le même modèle que le parcours *Gestion* pour lequel la création d'un Master 2 *Droit et économie* est demandée ;
- le parcours *Droit Histoire de l'art* qui s'inscrit dans un parcours intégré allant du L1 (première année de licence) au M2 offrant une double formation en Droit et Histoire de l'art.

Le M1 *Droit des affaires* est également délivré à distance dans le cadre du Centre Audiovisuel d'Etudes Juridiques (CAVEJ) où la création d'un M2 *Juristes d'affaires* est demandée.

Il est également délocalisé en Egypte, où une convention conclue avec l'Université du Caire permet aux étudiants titulaires de la *Maîtrise de Droit* d'obtenir, par équivalence, la licence égyptienne, en réussissant l'examen dans des matières de droit égyptien. Ce M1 peut se poursuivre par le M2 *Droit international et européen des affaires* délocalisé en Egypte.

Une délocalisation est également présente en Argentine où la convention conclue avec l'Université del Salvador permet l'obtention d'un double diplôme : la maîtrise délivrée par l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne et un diplôme argentin délivré à l'issue d'une 5^{ème} année et ne comprenant que des enseignements de droit argentin.

En deuxième année, onze spécialités sont proposées (deux à finalité recherche, sept à finalité professionnelle, deux à finalité professionnelle s'orientant vers une finalité « indifférenciée ») :

- le M2 *Droit et économie* dont la création est demandée pour donner une suite au parcours *Economie* du M1 *Droit des affaires* ;
- le M2 *Droit des affaires*, suite logique du M1 *Droit des affaires* ;
- le M2 *Droit international et européen des affaires* délocalisé en Egypte qui s'inscrit à la suite du Master 1 *Droit des affaires* de l'Institut du droit des affaires internationales (IDAI) ;
- le M2 *Droit du commerce électronique et de l'économie numérique*, aussi adossé à la mention *Droit de l'innovation, de la communication et de la culture* de l'Université Paris 1 ;
- le M2 *Droit financier* ;
- le M2 *Droit bancaire et financier* ;
- le M2 *Marché de l'art* doublement adossé aux UFR 05 et 03 ;
- le M2 *Juristes d'affaires* dispensé à distance dans le cadre du CAVEJ dont la création est demandée ;
- le M2 *Droit des entreprises en difficulté* ;
- le M2 *Droit des affaires et fiscalité*, également adossé à la mention *Droit fiscal* ;
- le M2 *Opérations et fiscalité internationale des sociétés*, également adossé à la mention *Droit fiscal*.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Dans une université de la taille et de la réputation de celle de Paris 1, la place d'une mention *Droit des affaires* est indiscutable. Ce qui pourrait être discutable, en revanche, ce sont les liens entretenus avec d'autres mentions afférentes au droit des affaires (*Droit fiscal, Droit international des affaires...*) pour lesquelles l'étanchéité avec la mention *Droit des affaires* n'est pas toujours assurée, notamment en raison des doubles adossements pour certaines spécialités de seconde année (M2) et de certains rattachements surprenants (la spécialité *Pratique des contrats d'affaires* dans la mention *Droit privé*, par exemple).

La mention *Droit des affaires* est très riche tant par sa diversité que par l'originalité de certains diplômes proposés, comme par exemple le parcours *Droit / HEC* qui ne semble pas connaître d'équivalent. On se demande parfois si cette richesse ne la porte pas aux confins du droit des affaires, en particulier avec l'histoire de l'art (spécialité *Marché de l'art*), matière qui mériterait peut-être une mention à part entière. A cet égard, la délimitation de l'acceptation *Droit des affaires* permettrait sans doute de revoir la cohérence de la mention tant au niveau interne qu'au niveau externe au regard des autres mentions de master.

En raison de la diversité des diplômes proposés, la structure de la mention est inévitablement complexe. Les premières années de master (M1) délocalisées, de même que les parcours différenciés *HEC, Gestion, Economie, Droit histoire de l'art*, permettant tous l'obtention de doubles diplômes, une maquette autonome paraît indispensable. C'est également le cas pour le M1 délivré dans le cadre du CAVEJ qui requiert le développement d'une politique de diffusion idoine d'ailleurs remarquablement bien organisée. On comprend dès lors que l'ensemble de ces diplômes ne



puissent pas se fondre pour parfaitement épouser le dispositif licence-master-doctorat (LMD). Au niveau des spécialités, cette complexité pourrait être réduite en supprimant les doubles adossements dont on ne perçoit pas l'opportunité et qui obscurcissent la lecture de la mention. Cela est à mettre en lien avec les réflexions sur le périmètre de la mention qui ne semblent pas avoir été menées en raison de l'absence de pilotage global au stade de la mention, révélée par le dossier.

Outre l'absence de cohérence d'ensemble, il est impossible d'apprécier l'organisation pédagogique sur la mention, la part des mutualisations au stade du M1 comme du M2, les politiques en matière de stages (dont l'absence est regrettable dans une mention qui s'affiche d'emblée comme très professionnalisante), les dispositifs d'acquisition de compétences additionnelles, transversales et préprofessionnelles, l'adossement à la recherche (même si l'Institut André Tunc est évidemment mentionné) ou aux milieux socio-professionnels, l'attractivité de la formation, le devenir des diplômés. Rien ne semble avoir été construit en commun au niveau de la mention. Seules des données afférentes à chaque M1 ou parcours de M1 et à chaque spécialité sont fournies dans le dossier, avec un degré de précision très irrégulier. On comprend qu'il n'y a pas une équipe pédagogique pour la mention mais des équipes pédagogiques pour chaque M1 ou parcours de M1 et pour chaque spécialité de M2. Ces équipes sont composées d'universitaires renommés et de professionnels dès le M1 avec, en général, un équilibre bien trouvé. Aucun conseil de perfectionnement n'a été mis en place, de même qu'aucune évaluation par les étudiants n'est organisée, excepté pour le CAVEJ. Pour une part, notamment au sujet de l'évaluation et de l'insertion professionnelle des étudiants, ces remarques avaient été soulevées lors de la précédente évaluation du diplôme mais elles ne semblent avoir trouvé aucun écho.

- Points forts :
 - La notoriété de l'équipe enseignante.
 - Les diplômes délivrés à distance dans le cadre du CAVEJ.
 - L'existence de doubles diplômes de M1.
 - L'originalité et l'opportunité du parcours *Droit/HEC*.

- Points faibles :
 - Les doubles adossements de certaines spécialités ne sont pas opportuns.
 - Il n'y a pas de pilotage au stade de la mention.
 - L'absence de données chiffrées sur le devenir des étudiants au niveau de la mention.
 - L'absence d'une réelle évaluation par les étudiants comme l'absence d'autoévaluation.
 - La dernière évaluation n'a pas été prise en compte pour réaliser des améliorations sur la mention.

Recommandations pour l'établissement

La structure de la mention devrait être revue dans un souci de clarification. Trop de spécialités sont doublement adossées.

Peut-être faudrait-il détacher certaines spécialités pour créer une mention à part. Cela paraîtrait particulièrement pertinent pour la spécialité *Marché de l'art*.

Il conviendrait de créer un véritable pilotage de la mention dans son ensemble afin d'en revoir la structure et de mettre en place un dispositif de suivi et proposer des améliorations.

Au stade du M1, le stage pourrait être proposé en option ou avec des points bonus pour inciter les étudiants à en réaliser.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : C



Evaluation par spécialité

Droit et économie

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité à vocation recherche dont la création est demandée, offre une continuité avec le M1 *Droit des affaires* parcours *Economie* avec pour objectif de revisiter des matières juridiques fondamentales à partir de problématiques présentées par un économiste et un juriste, chaque matière étant enseignée par un binôme. Les enseignements, en droit et économie appliqués à des thèmes (concurrence, contrats et responsabilité, propriété intellectuelle...), sont répartis sur les deux semestres avec un stage ou un mémoire au second semestre.

- Appréciation :

Le dossier est particulièrement indigent. Hormis un tableau de la structure des enseignements qui ne semble pas suivre de progression logique, la composition de l'équipe pédagogique bi-disciplinaire et la mention d'un conseil de perfectionnement, aucune autre information n'apparaît.

S'il est sans doute opportun d'offrir une continuité au parcours *Economie* de la mention *Droit des affaires*, d'autant que l'idée de traiter des thématiques par un binôme juriste / économiste est excellente, cela n'est absolument pas justifié par le dossier.

- Points forts :

- La continuité du parcours *Droit et économie* de la mention *Droit des affaires*.
- L'équipe pédagogique bi-disciplinaire.

- Points faibles :

- La structure indigente de la formation.
- L'absence totale d'informations.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait à l'avenir de bâtir un vrai dossier de demande de création au soutien de cette proposition, intéressante et nécessaire, de rapprocher le droit et l'économie dans une finalité recherche.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : C



Droit des affaires

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité s'inscrit à la suite du M1 *Droit des affaires* dans son parcours « classique ». Elle permet de former des juristes maîtrisant les matières fondamentales du Droit des affaires par un approfondissement et l'engagement à la réflexion afin de préparer les étudiants à la vie professionnelle. Il s'agit de renouveler l'approche des matières fondamentales du Droit des affaires. A l'origine orientée vers la recherche, il est proposé de donner une finalité indifférenciée à la spécialité, les étudiants choisissant pour leur formation soit un stage obligatoire de deux mois minimum, soit un mémoire de recherche.

Les enseignements sont répartis en cours fondamentaux obligatoires et en séminaires à choisir par les étudiants, auxquels s'ajoutent des conférences semestrielles de spécialité, au choix des étudiants. L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs reconnus et de professionnels assurant un tiers des enseignements.

- Appréciation :

Compte tenu du nombre relativement restreint d'étudiants poursuivant en doctorat (14 % en 2007/2008 et 2009/2010 à 2 % en 2010/2011), le passage en spécialité à vocation indifférenciée semble opportun. Toutefois, cette modification nécessite de se doter d'une véritable politique de stages, non mentionnée dans le dossier, et de développer la formation professionnelle et les compétences transversales qui occupent peu de place dans la formation. On regrettera, par exemple, que l'anglais ne fasse l'objet que de points bonus alors qu'il est indispensable dans le milieu des affaires. Les mêmes carences peuvent être observées pour la formation à la recherche pour laquelle, si l'accès des étudiants aux centres de recherches de Paris 1 est évoqué, aucune description d'initiatives réalisant cette formation, au-delà de la rédaction du mémoire, n'est présentée.

L'attractivité de la formation est posée comme un postulat mais peu justifiée. L'effectif est stable autour de 50-60 étudiants mais leur origine géographique n'est pas précisément indiquée. Il semble que l'insertion professionnelle des étudiants soit bonne, toutefois les seules données fournies sont celles récoltées par l'association des étudiants du M2. Ces carences d'information tiennent probablement au fait qu'il ne semble pas y avoir de réel pilotage de la mention, la spécialité semblant vivre sur l'acquis.

Enfin, il paraît regrettable que la réputation de la spécialité, maintes fois soulignée dans le dossier, n'ait pas servi de tremplin pour développer des relations internationales au profit des étudiants.

- Points forts :

- Une équipe d'universitaires réputés.
- L'opportunité de la finalité indifférenciée.
- La diversité des débouchés professionnels.

- Points faibles :

- Les carences du pilotage de la formation.
- L'indigence des renseignements fournis par le dossier.
- L'insuffisance de dispositifs de formation à la recherche et de professionnalisation.
- L'absence de relations internationales.



Recommandations pour l'établissement

Un véritable pilotage de la spécialité permettrait sans doute de coordonner des politiques (stages, formation professionnelle, suivi des étudiants...) destinées à adapter et améliorer le diplôme.

Les données de nature qualitatives et quantitatives pourraient être fournies pour étayer les affirmations du dossier.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : C



Droit international et européen des affaires

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université du Caire.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Université du Caire.

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité, à finalité professionnelle, permet la connaissance des matières fondamentales du Droit des affaires avec une vocation internationale et une adaptation à l'environnement régional. Elle se propose de développer des compétences techniques pour le travail juridique dans le milieu des affaires internationales ainsi que les mécanismes fondamentaux de la réflexion. La convention conclue avec l'Université du Caire permet de proposer une formation de haut niveau en droit français à des étudiants résidents ou ressortissants égyptiens et, au-delà, aux ressortissants d'Afrique subsaharienne. La spécialité peut constituer la dernière année d'un parcours de droit français offert à ces étudiants dès la première année.

Les enseignements, répartis sur les deux semestres, sont articulés entre les techniques fondamentales et les techniques appliquées. Au second semestre du M2, s'y ajoutent un enseignement de langue et un stage d'une durée minimum de deux mois.

- Appréciation :

La spécialité, développée dans le cadre de relations franco-égyptienne, est unique en France. Elle accueille pour moitié des étudiants diplômés du M1 *Droit des affaires* dispensé dans le cadre de l'IDA, les autres venant de France et d'Afrique subsaharienne (Djibouti, Mali, Sénégal). Cette répartition, de même que la stabilité de l'effectif, témoignent déjà de son opportunité.

L'objectif de professionnalisation ressort clairement de la structure des enseignements, de même que de la composition de l'équipe pédagogique comprenant des universitaires et des professionnels assurant environ 35 % des cours, français comme égyptiens. On regrettera, toutefois, qu'aucune politique de stages ne soit réellement mise en place, d'autant qu'il est fait mention de liens avec des partenaires institutionnels et professionnels qui pourraient être mobilisés à cet effet. La recherche n'est pas une priorité de la spécialité mais on observe que trois ou quatre étudiants poursuivent en doctorat chaque année en France. Les autres données d'insertion professionnelle ne sont que très vaguement fournies (on relèvera l'absence de données dans le tableau des indicateurs).

Le dossier ne fournit aucune donnée sur les modalités pédagogiques. D'une manière générale, le pilotage de la spécialité ne semble pas très effectif. La façon dont se déroule le suivi de la formation entre l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne et l'Université du Caire n'est pas précisée.

- Points forts :

- L'originalité de la spécialité de par sa délocalisation en Egypte.
- L'adéquation de la formation à ses objectifs.
- La clarté de la maquette d'enseignements.
- L'équilibre de l'équipe pédagogique française.
- L'attractivité de la formation.

- Points faibles :

- Les insuffisances du pilotage.
- L'absence d'information sur les relations avec les enseignants égyptiens.
- Les carences de suivi du devenir des diplômés.



Recommandations pour l'établissement

Un pilotage commun avec l'Egypte favoriserait sans doute la cohérence du diplôme et permettrait un accompagnement et un suivi plus important des étudiants ainsi que le recueil de données plus précises sur le devenir des étudiants.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit du commerce électronique et de l'économie numérique

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 1 -Panthéon-Sorbonne

Etablissement(s) en co-habilitation(s):

Université Paris-Sud (Paris 11)

Délocalisation(s): /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité permet d'approfondir les compétences juridiques dans leur application aux activités économiques qui se développent sur internet. Il s'agit de former des juristes spécialisés dans le commerce électronique. A l'origine à finalité professionnelle, il est proposé d'adopter une finalité indifférenciée de façon à ouvrir vers la poursuite en doctorat. La spécialité est rattachée aux mentions *Droit des affaires* et *Droit de l'innovation, de la communication et de la culture*.

Les enseignements sont organisés en six unités thématiques qui montrent une progression logique vers l'approfondissement de la discipline. Des conférences sont données par des professionnels du secteur et des séminaires dispensés par des professeurs invités étrangers. Un stage est obligatoire dans le parcours professionnel, un mémoire dans le parcours recherche.

- Appréciation :

Compte tenu de la croissance du secteur du commerce électronique, la spécialité est tout à fait opportune, comme l'est son passage en spécialité à finalité indifférenciée tant la recherche mérite d'être développée dans cette matière. A cet égard, le mémoire semble être le seul dispositif de formation à la recherche ce qui peut sembler insuffisant. On observe, à l'inverse, des initiatives pour la professionnalisation comme une équipe pédagogique comprenant de nombreux professionnels spécialisés dans la matière de spécialité qui assurent 70 % des enseignements, des cycles de conférences dispensés par des professionnels ou encore un partenariat avec l'Ecole supérieure de commerce appartenant également au PRES HESAM (Pôle de Recherche d'Enseignement Supérieur Hautes Etudes-Sorbonne-Arts et Métiers) permettant de faire participer les étudiants à des projets de création d'entreprises innovantes. Dans cette perspective professionnalisante, l'enseignement de l'anglais, qu'il est prévu d'ajouter à la maquette, paraît fondamental.

L'attractivité du diplôme est confirmée par un doublement de l'effectif en 2011/2012 et l'importance du nombre de candidatures (240). Il convient de noter que 10 % de ces étudiants sont étrangers ce qui est également un indicateur d'attractivité. A l'issue du diplôme pour lequel le taux de réussite est de 100 %, environ la moitié des étudiants sont en poursuite d'études (entrée à l'école d'avocat et stage de la profession d'avocat dans des cabinets disposant de branche « Nouvelles technologies »), le reste dans la vie professionnelle, les données résultant d'un questionnaire renseigné par 70 % de diplômés en 2009/2010 et 100 % en 2011/2012.

On notera enfin qu'aucune modalité pédagogique n'est évoquée (hormis un jury de soutenance de stage) et que le dossier fournit trop peu d'informations permettant de juger de l'effectivité du pilotage de la spécialité.

- Points forts :

- Spécialité en adéquation avec le marché de l'emploi.
- Les initiatives originales pour la professionnalisation.
- Des intervenants spécialisés en parfaite cohérence avec la spécialité.
- La progression des enseignements.



- Points faibles :
 - L'absence de partenariats internationaux dans un secteur qui y est pourtant propice.
 - Les insuffisances de la formation à la recherche alors que le passage en finalité indifférenciée est demandé.
 - L'insuffisance des informations sur le pilotage de la spécialité.

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait afficher clairement les modalités pédagogiques de la spécialité et, d'une manière plus générale, en organiser un pilotage (conseil de perfectionnement, évaluation des enseignements...).

Le rayonnement de la spécialité pourrait être accru par le développement de partenariats internationaux.

Il pourrait être réfléchi à l'opportunité du double rattachement de la spécialité et peut être opter pour le rattachement le plus pertinent.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit financier

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité se propose de former des juristes de haut niveau exerçant tant au niveau national qu'international avec une expertise développée en droit financier ainsi que de futurs chercheurs dans un domaine encore insuffisamment exploité. A cet effet, sont étudiés l'ensemble du droit financier, des notions d'économie, de finance, d'ingénierie financière et de comptabilité de façon à appréhender les problématiques financières sous tous leurs aspects. L'accent est également mis sur l'acquisition de savoir-faire pour la recherche, le maniement des sources du droit financier, le développement des techniques d'expression écrites et orales et de négociation. A cela s'ajoute un perfectionnement en anglais juridique et financier.

- Appréciation :

A finalité recherche, la spécialité est adossée au Département Sorbonne-Finance de l'Institut Tunc qui fait partie du Labex Régulation financière créé en 2011 entre l'Ecole de droit de la Sorbonne, l'ESCP Europe, l'ENA, le CNAM et l'EHESS. Outre la rédaction d'un mémoire, plusieurs initiatives permettent d'assurer la formation à la recherche : synthèses réalisées sur des sujets d'actualité par des groupes de travail composés d'étudiants et de professionnels, organisation d'un colloque annuel. On peut néanmoins déplorer l'absence d'enseignement d'initiation à la recherche.

Cette dominante recherche de la spécialité ne se fait pas au détriment des relations avec les professionnels, lesquelles sont, au contraire, bien développées, notamment par la conclusion de partenariats par l'intermédiaire de l'association des étudiants du M2. En outre, 65 % des enseignements sont dispensés par des professionnels (14 intervenants professionnels / 11 universitaires). Plusieurs initiatives montrent également l'ouverture à l'international de la formation.

Le projet pédagogique de la spécialité est non seulement particulièrement bien exposé mais aussi et surtout original, réaliste et complet. Tous les ingrédients d'une excellente formation sont réunis. La spécialité est d'ailleurs particulièrement attractive, les effectifs sont en augmentation (passés d'en moyenne 17/18 étudiants de 2007 à 2010 à 25 étudiants pour l'année 2011/2012) malgré une sélection rigoureuse opérée à la sortie du M1. Il apparaît que les candidats retenus sont pour 20 à 30 % d'entre eux diplômés d'une université étrangère ou ont effectué un séjour d'études à l'étranger. 25 à 35 % sont titulaires d'un diplôme d'une école de commerce. Une grande majorité des étudiants sont déjà titulaires d'un M2. 40 à 50 % ont déjà réussi l'examen du Centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA). La quasi-totalité a déjà effectué un stage dans la spécialité. L'insertion professionnelle est très satisfaisante : 25 % des étudiants travaillent en banque d'affaires (deux à six mois pour être recruté), 75 % deviennent avocats d'affaires (ou étudiant à l'Ecole de formation au barreau, EFB), 30 % partent à l'étranger pour des raisons professionnelles, d'études et seulement deux à quatre étudiants par promotion poursuivent en-doctorat.

- Points forts :

- Un projet pédagogique particulièrement complet et original.
- Une bonne insertion professionnelle des étudiants.
- La dimension internationale de la spécialité.
- Un excellent adossement à la recherche.
- Un bon réseau de partenaires professionnels.
- L'attractivité de la formation qui permet une sélection rigoureuse.



- Points faibles :
 - L'insuffisance des données sur les modalités pédagogiques.
 - Le peu d'étudiants poursuivant en thèse de doctorat.

Recommandations pour l'établissement

S'il semble exister un comité de perfectionnement informel, il pourrait être constitué « formellement ». L'évaluation des enseignements pourrait être mise en place. L'analyse des enquêtes réalisées sur le suivi du devenir des étudiants pourrait être produite.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Droit bancaire et financier

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité, à finalité professionnelle, vise à former des cadres supérieurs de banques ou d'entreprises d'investissement. Les enseignements sont appréhendés sous deux angles : théoriques et pratiques. Les étudiants doivent faire un stage de deux mois minimum.

- Appréciation :

Le dossier est trop succinct pour pouvoir livrer une appréciation complète de la spécialité.

Le projet pédagogique de la spécialité n'est pas clairement défini (connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation, objectifs propres de la spécialité non renseignés). Des incohérences apparaissent dans la structure des enseignements : la distinction des enseignements entre théorique et pratique est dénoncée comme inadéquate mais reconduite. Il ne semble pas y avoir de réelle politique de professionnalisation. La spécialité paraît attractive malgré l'absence d'indicateurs.

- Points forts :

- Enseignants et praticiens reconnus dans la spécialité.
- La spécialité correspond à des besoins professionnels.

- Points faibles :

- L'absence de lisibilité de la spécialité ; la question de son articulation avec celle de *Droit financier* se pose.
- L'absence de politiques coordonnées pour les stages et, de manière générale, pour la professionnalisation.
- Une structure inadéquate des enseignements.
- L'absence de données permettant le suivi du devenir des étudiants.

Recommandations pour l'établissement

La spécialité gagnerait à avoir un réel pilotage.

Il faudrait qu'elle assoie son autonomie au regard de la spécialité *Droit financier* qu'elle recoupe pour une part et qui, bien qu'à vocation recherche, débouche très majoritairement vers la voie professionnelle.

Des données quantitatives et qualificatives sur le suivi du devenir des étudiants pourraient être fournies ou constituées. Une évaluation des enseignements par les étudiants pourrait être mise en place. Les objectifs pédagogiques pourraient être précisés.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Juristes d'affaires (CAVEJ)

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Formation dispensée à distance dans le cadre du CAVEJ.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Il s'agit d'une demande de création d'une spécialité à finalité indifférenciée dispensée à distance de façon à permettre à des étudiants éloignés géographiquement, en double cursus, handicapés ou dans la vie active, d'acquérir les fondamentaux du droit des affaires ainsi que des connaissances techniques. La spécialité est la continuité du M1 *Droit des affaires* délivré dans le cadre du CAVEJ. Les étudiants bénéficient d'un cours en ligne par matière, complétés par des cours en présentiel lors de deux sessions d'une semaine. L'ensemble des matières fondamentales du Droit des affaires sont représentées. Les matières sont réparties entre enseignements juridiques fondamentaux et spécifiques. Un stage est mentionné.

- Appréciation :

L'opportunité de ce type de formation à distance est évidente d'autant qu'en 2012, 352 étudiants sont inscrits au Master 1 *Droit des affaires* du CAVEJ. Il s'agit d'un vivier important d'étudiants qui alimentera avec certitude la spécialité dont la création est demandée.

Un équilibre entre formation à distance et formation en présentiel a su être trouvé. Toutefois, de nombreuses informations font défaut concernant le stage, la formation professionnelle, les modalités de formation par la recherche en dépit d'un adossement au centre Sorbonne Affaires et au centre Sorbonne Finance de l'Institut de recherche juridique Tunc.

L'équipe pédagogique sera composée à deux-tiers d'universitaires et d'un tiers de praticiens extérieurs à l'université, seule information donnée sur le pilotage.

- Points forts :

- L'opportunité d'un M2 *Droit des affaires* dispensé à distance.
- L'équilibre entre les enseignements à distance et des enseignements en présentiel.
- Le vivier de recrutement constitué par les étudiants du M1 *Droit des affaires* du CAVEJ.

- Points faibles :

- Manque de dispositif de formation à la recherche alors que la spécialité est indifférenciée.
- Absence de politique des stages.
- Aucune mention des modalités pédagogiques.

Recommandations pour l'établissement

Le projet pédagogique ne devrait pas se résumer à la mise en place d'enseignements mais devrait proposer des aspects professionnalisants et de formation à la recherche.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : Sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit des entreprises en difficulté

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité, à finalité professionnelle, permet de préparer à l'examen d'accès aux professions d'administrateur et de mandataire judiciaires ou de former des avocats spécialisés. Les enseignements sont répartis entre enseignements juridiques fondamentaux et spécifiques et séminaires et conférences. Les étudiants doivent effectuer un stage de 3 mois et ont la possibilité de rédiger un mémoire. Le diplôme est ouvert en formation continue dès lors que la formation est dispensée en alternance, les enseignements étant dispensés sur deux jours.

- Appréciation :

Cette spécialité, fruit d'un partenariat entre l'Ecole de droit de la Sorbonne, la Caisse des dépôts et consignation et le conseil national des administrateurs et mandataires judiciaires, intervient dans un domaine où il existe peu (ou pas) de diplôme équivalent. Même si le bilan d'attractivité de la formation est peu précis, on devine, notamment en raison du fait que deux tiers des étudiants sont déjà diplômés de M2 ou d'une grande école, que la formation a su trouver son public. Les résultats aux examens professionnels d'administrateur et de mandataire judiciaires sont excellents, la spécialité répondant ainsi parfaitement aux objectifs qu'elle s'est assignée. L'équipe pédagogique, composée d'universitaires reconnus dans la spécialité de la France entière et de praticiens (75 %), concourt très certainement à l'attractivité et aux très bons résultats des étudiants.

- Points forts :

- Une équipe pédagogique réputée.
- Une excellente préparation aux examens d'accès aux professions de mandataires et administrateurs judiciaires.
- Un fort ancrage avec des professionnels reconnus et des institutions en lien avec la spécialité.
- Des enseignements tournés vers la pratique.

- Points faibles :

- L'absence de relations internationales.
- Aucune indication des modalités pédagogiques.
- Des données chiffrées peu précises.

Recommandations pour l'établissement

Il pourrait être mis en place un suivi du devenir des étudiants et un comité de perfectionnement.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Marché de l'art

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Paris, INHA, Galerie Colbert, 2 rue Vivienne, 75002.

Paris, Sorbonne (à vérifié : non précisé).

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité de master 2 à finalité professionnelle prépare aux métiers du marché de l'art. Elle s'inscrit dans le prolongement des diplômes à double composante droit et histoire de l'art délivrés par l'Université de Paris 1 : bi-licence *droit/histoire de l'art et archéologie*, première année de master (M1) recherche *Histoire de l'art* option *Droit* et première année de master *Droit des affaires* option *Histoire de l'art*. Il s'agit d'une formation pluridisciplinaire en histoire de l'art, droit et économie. L'accent est mis sur l'art actuel qui constitue de nos jours la part la plus importante du marché.

Les enseignements de *Droit, Economie et Histoire de l'art* ne sont dispensés que sur le semestre 3. Le semestre 4 est consacré à un stage d'une durée minimum de trois mois.

- Appréciation :

Cette formation a su s'imposer dans un environnement assez concurrentiel privé et public. Les exigences de la formation sont d'autant plus en adéquation avec les contenus pédagogiques que ceux-ci, déjà plus volumineux que dans les formations concurrentes, ont été renforcés sur plusieurs points ; marketing, communication, langue. En revanche, les enseignements en droit sont insuffisants, alors que cette spécialité est également rattachée à la mention *Droit des affaires*. Si la sélection à l'entrée a été renforcée (un sixième des dossiers sont retenus), la formation se heurte toujours à la difficulté que représente la mise à niveau en droit des étudiants sans formation juridique. Les missions et stages sont encouragés. Le second semestre est entièrement consacré aux stages (d'une durée de trois mois minimum). Les stages longs (six mois) sont privilégiés, mais difficiles à accomplir en raison des exigences pédagogiques alors que, selon les données du dossier, ils facilitent le recrutement des étudiants diplômés à leur sortie.

Le lien avec la recherche est assuré par l'environnement de travail (INHA) et par l'appartenance des cinq enseignants en *Histoire de l'art*, qui pilotent la spécialité à l'équipe d'accueil « Histoire culturelle et sociale de l'art ». Quelques diplômés entreprennent un nouveau cursus d'études (dans le domaine de la recherche en Histoire de l'art ou en passant les concours pour devenir avocat). Au moins un étudiant par promotion est en situation de reprise d'études ; les responsables souhaitent encourager la VAE.

L'attractivité est forte malgré des pré-requis importants, ce qui peut expliquer malgré tout la baisse significative des candidatures (80 en 2008-2009 et plus que 63 en 2010-2011). Près d'un quart des étudiants est issu de la bi-licence *Droit - Histoire de l'Art* et près de 50 % d'une autre université. Les responsables souhaitent encourager les recrutements d'étudiants étrangers qui représentent déjà entre 10 et 30 % de l'effectif. L'insertion professionnelle est très satisfaisante, compte tenu d'un marché de l'emploi relativement fermé dans ce secteur, et se fait dans des emplois qualifiés : commissaires-priseurs pour un quart des diplômés, avocats, agents de sociétés de vente aux enchères,...

S'agissant du contenu de la formation, on peut déplorer le fait que le dossier ne contienne que des propositions d'évolution sur la base de la précédente évaluation, signifiant ainsi que peu de changements n'ont été réalisés au cours des quatre dernières années. On relèvera par ailleurs l'absence de données se rapportant aux relations internationales, ainsi que l'absence d'éléments concernant le pilotage de la spécialité.



- Points forts :
 - Pertinence de la pluridisciplinarité de la formation dans un environnement concurrentiel.
 - Accès à des emplois très qualifiés.
 - L'effort de la spécialité pour se différencier des formations existantes dans un domaine similaire.
- Points faibles :
 - Faiblesse des enseignements assurés par des professionnels extérieurs (24 heures/293).
 - Manque d'homogénéité des compétences en droit et en anglais (pas de dispositif de mise à niveau).
 - Manque de coïncidence entre les exigences du calendrier universitaire avec celles du milieu professionnel (stages).
 - Relations internationales insuffisamment développées.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'élargir le cercle des professionnels associés à la formation, notamment par des intervenants étrangers, ce qui donnerait une connotation plus internationale à cette formation dont les diplômés sont appelés à une forte mobilité.

Il serait pertinent de prévoir des enseignements juridiques de mise à niveau pour les étudiants non-juristes, notamment pour la délivrance du master *Droit des affaires* spécialité *Marché de l'art*.

Enfin la mise en place d'outils de pilotage de cette spécialité est vivement conseillée.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Opérations et fiscalité internationale des sociétés

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne ; partenariat avec l'ESCP Europe.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité de master *Opération et fiscalité internationale des sociétés* (OFIS) a été créée en 2010 dans la mention de master *Affaires et international* avec une finalité professionnelle. Elle se transforme en spécialité indifférenciée et se trouve rattachée parallèlement aux mentions *Droit fiscal* et *Droit des affaires*. Elle comporte deux parcours (recherche et professionnel).

La spécialité vise à former des professionnels destinés à la profession d'avocat ou à intégrer les services juridiques de grandes entreprises et, désormais, à préparer une thèse en droit international des sociétés.

- Appréciation :

Le programme est très spécialisé en droit international des sociétés, mais comporte un volume d'enseignement en droit fiscal et en droit des affaires justifiant son triple rattachement. Le parcours recherche se distingue du parcours professionnel par la rédaction d'un mémoire à la place du stage qui dure de deux à trois mois. Sans doute serait-il bienvenu d'y ajouter un enseignement de méthodologie à la recherche.

L'équipe pédagogique est composée d'universitaires de renommée internationale et de praticiens évoluant dans les meilleurs cabinets d'avocats, ce qui favorise l'intégration professionnelle des diplômés.

Le conseil de perfectionnement n'apparaît pas formellement. Un quart des étudiants provient d'Europe de l'Est et de pays hors Union Européenne. Le dossier mentionne les interventions de plusieurs intervenants étrangers sans autres précisions. L'insertion professionnelle des étudiants et leur suivi sont très satisfaisants et remarquablement analysés (poursuite d'étude en grande école de commerce ou à l'école d'avocat, contrats de travail à durée indéterminée, stage de longue durée en cabinet d'avocats).

- Points forts :

- La composition de l'équipe pédagogique (académique et professionnelle).
- L'ouverture à l'international par le recrutement et par l'invitation d'intervenants étrangers.
- Le suivi et l'insertion professionnelle des étudiants.

- Points faibles :

- Pas d'initiation à la recherche avant la rédaction du mémoire (parcours recherche).
- Conseil de perfectionnement non institutionnalisé.

Recommandations pour l'établissement

Le parcours recherche gagnerait à intégrer un séminaire d'initiation à la recherche. La spécialité devrait faire apparaître formellement le conseil de perfectionnement.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Droit des affaires et fiscalité

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne (parcours *Ecole de droit de la Sorbonne*) ; Campus HEC de Jouy-en-Josas ou cabinets d'avocats parisiens partenaires d'HEC (Parcours « HEC »).

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité est scindée en deux parcours : *Ecole de droit de la Sorbonne*, d'une part, et *HEC*, d'autre part. Le premier comprend deux semestres scindés en quatre unités d'enseignement (UE) chacun : « droit des affaires », « fiscalité », « droit européen, international et comparé », « pratique professionnelle ». Cette dernière unité d'enseignement intègre 120 heures de séminaires (au semestre 3, S3), ainsi que le stage et un mémoire pratique ou la participation au Wintercourse (séminaire international en droit fiscal comparé, semestre 4). Le parcours *HEC* reprend la même architecture, à l'exception du S3 qui ne compte pas d'UE « Pratique professionnelle ». Le contenu de l'UE « Droit des affaires » diffère également du parcours *Ecole de droit de la Sorbonne*. La spécialité est rattachée aux mentions *Droit des affaires* et *Droit fiscal*.

- Appréciation :

La spécialité évolue principalement dans les intitulés de ses parcours, de ses UE et de certains cours. L'offre de formation gagne considérablement en lisibilité tout en maintenant sa cohérence. Les deux parcours sont très proches dans leur contenu, ce qui pourrait justifier la mutualisation de certains cours. L'absence, dans le parcours « HEC », de l'UE 4 au S3 est compensée par une augmentation substantielle du volume de certains enseignements juridiques. Une réserve concerne l'UE 1 « droit des affaires » dont certains cours semblent entretenir davantage de liens avec les affaires qu'avec le droit (Stratégie des groupes de sociétés, Comptabilité des opérations internationales, Business Game, Gestion monétaire et financière). La professionnalisation repose sur 120 heures de séminaires animés par des professionnels et la réalisation d'un stage. Les échanges internationaux bénéficient d'une place importante dans la spécialité : un groupe de six étudiants participe au concours de droit fiscal comparé Wintercourse organisé sous l'égide d'EUROTAX (« European Universities Cooperating on Taxation »), et trois professeurs étrangers invités dispensent des enseignements dans le cadre du cours de « droit comparé des affaires et de la fiscalité ». L'implication (publications, colloques...) des étudiants leur permet de développer de nombreuses compétences transversales.

Le projet pédagogique s'adosse à une équipe pédagogique académique d'excellence et à un nombre important (21 dans le parcours *Ecole de droit de la Sorbonne*, douze dans le parcours *HEC*) d'intervenants extérieurs de très haut niveau, aux compétences en adéquation avec les objectifs de la spécialité. L'intégration professionnelle est très bonne.

Le conseil de perfectionnement n'apparaît pas dans le dossier. L'immense majorité des diplômés passent l'examen d'entrée à l'école d'avocats avec un taux de réussite élevé.

- Points forts :

- Le très haut niveau de l'équipe pédagogique.
- La professionnalisation reposant sur de nombreux intervenants de grande qualité.
- L'ouverture à l'international.

- Point faible :

- L'absence d'indication relative au conseil de perfectionnement.



Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de faire apparaître le conseil de perfectionnement et de clarifier les intitulés des cours de l'unité d'enseignement « droit des affaires », parcours *HEC*.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement

LE PRESIDENT

**SERVICE DES FORMATIONS
ET DE LA PEDAGOGIE**

12, PLACE DU PANTHEON
75231 PARIS CEDEX 05

TEL : 01 44 07 80 46
FAX : 01 44 07 80 52

spes@univ-paris1.fr
racspes@univ-paris1.fr

Paris, le 28 juin 2013

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la Section des Formations
et des Diplômes AERES
20, rue Vivienne
75002 - PARIS

Objet : Evaluation des masters.

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint les observations de l'Université Paris 1 à la suite du rapport d'évaluation concernant l'offre en masters pour 2014-2018.

En vous remerciant au nom de l'établissement que je représente pour le travail que vos experts ont effectué, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.


Philippe BOUTRY



Demande : S3MA.1.4000006075

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Mention : Droit des affaires

Le rapport déposé par l'AERES dévoile des critères de sélection qui figurent dans une note qui n'a pas été communiquée aux responsables de l'évaluation interne.

Sous cette réserve, les recommandations de l'AERES relatives à la mention « droit des affaires » tiennent en cinq points, auxquels il sera répondu :

1°) L'absence de cohérence d'ensemble de la mention

Cette recommandation de l'AERES aboutit en réalité à critiquer la large palette de formations de droit des affaires offerte par une université de la taille de celle de Paris 1. L'AERES reconnaît au reste que la diversité des formations et des parcours professionnels constitue la richesse de l'offre de Paris 1. Au fond, le reproche de l'AERES consiste à proposer une conception rigoriste du « droit des affaires », pour critiquer les formations qui vont jusqu'aux « confins du droit des affaires ». Tout au contraire, l'université de Paris 1 s'enorgueillit d'offrir des parcours de formation qui vont aux « confins » du droit des affaires. La diversité des parcours suppose bien évidemment une mutualisation de certains enseignements, car chacun sait que, dans le domaine juridique, plusieurs matières sont transversales et doivent être maîtrisées par tous les étudiants, quel que soit leur orientation professionnelle.

2°) Les « doubles adossements »

L'AERES part du principe selon lequel les « doubles adossements » (exemple : droit/histoire de l'art) nuisent à la cohérence de la mention, et que les spécialités doublement adossées devraient devenir des mentions à part entière.

Cette recommandation aboutirait à cloisonner les secteurs de formation et d'activité professionnelle.

Les formations de droit des affaires d'une Université de la taille de Paris 1 doivent offrir des débouchés aux étudiants dans le plus grand nombre de secteurs d'activité possible.

Et le droit des affaires touche à des secteurs professionnels pour lesquels une double « culture » est parfois nécessaire, tout en demeurant étroitement dépendants du droit des affaires. Que l'on songe aux professions de commissaires priseur ou d'expert pour le marché de l'Art.

Faire de la spécialité « Marché de l'Art », pour reprendre l'exemple de l'AERES, une spécialité à part entière, serait au contraire source d'incohérence, en créant dans ce secteur une déconnection artificielle et ignorée par les professionnels.

3°) L'absence de pilotage au sein de la mention

L'importance de ce critère d'évaluation formel n'avait pas été clairement expliqué ni perçu.

Dans l'évaluation qui avait été réalisée par l'équipe pédagogique de la mention « Droit des affaires », il a été mentionné que « le pilotage de la mention est confié à l'équipe pédagogique mentionnée au point précédent, qui se réunit en fonction des besoins ».

Au point précédent, cette équipe pédagogique est présentée de façon distincte, selon qu'il s'agit du M1 ou du M2.

Il y est mentionné que ces deux équipes pédagogiques se réunissent en fonction des besoins, ce qui signale une existence réelle du pilotage, sans formalisation excessive, tout à fait dans la tradition universitaire. Il est donc aujourd'hui recommandé d'institutionnaliser administrativement et formellement ce qui existe depuis toujours.

Désormais, la mention « Droit des affaires » comprendra donc, « dans son ensemble », un « comité de pilotage », adossé à un « comité de perfectionnement ».

1. Le comité de pilotage comprendra :

- 3 enseignants titulaires de cours magistraux en M1, parmi les titulaires ;
- Tous les responsables de spécialité en M2 ;
- 2 enseignants professionnels en M1 ou en M2 ;
- Un représentant des étudiants élu au conseil de l'UFR.

Ces désignations auront lieu par consensus, et, à défaut, par voie d'élection.

Ce comité se réunira au moins trois fois par an (au cours du premier mois du premier semestre de l'année universitaire, au moment du passage du premier semestre au second, et à la fin de l'année universitaire).

2. Le comité de perfectionnement sera composé :

- Des mêmes personnes que le comité de pilotage ;
- Et de tous les professionnels titulaires de cours en M1 et d'enseignements en M2, pour veiller à l'adéquation des formations dispensées aux besoins de la pratique.

Ses membres seront désignés comme ceux du comité de pilotage, et ses réunions organisées de la même manière.

En conséquence, la recommandation de l'AERES sur ce point est satisfaite.

4°) L'absence de données chiffrées sur le devenir des étudiants au niveau de la mention

Les débouchés professionnels des formations juridiques sont extrêmement diversifiés, surtout dans une région comme la région parisienne.

L'entrée des étudiants dans la vie professionnelle s'accompagne d'un changement de vie personnelle (nouveaux domiciles, nouveaux contacts). L'extrême émiettement des entreprises ou cabinet rend impossible un réel suivi administratif et personnalisé des étudiants.

Le seul moyen est de créer des associations privées, qui fédèrent les étudiants sur une base volontaire et transgénérationnelle. Plusieurs M2 ont mis en place de telles associations, à l'initiative du corps enseignant (ex. M2 droit bancaire et financier, M2 droit des affaires, M2 droit financier).

Les annuaires et contacts établis par ces associations mettent en évidence une parfaite insertion professionnelle.

Il est piquant de voir l'AERES (par exemple dans son évaluation au M2 droit des affaires), contester le rôle de certaines associations d'étudiants.

5°) L'absence de réelle évaluation par les étudiants

L'importance des effectifs de Paris 1 rend difficile la mise en place de cette évaluation au niveau du M1.

Les évaluations existent au sein du M2 de manière informelle.

Ces évaluations seront désormais formelles, pour la mention, dans son ensemble.

6°) La recommandation selon laquelle le stage pourrait être proposé en option au stade du M1

Cette possibilité existe, et a été clairement exposée dans l'évaluation remise à l'AERES, où, dans la rubrique « politique des stages », il est écrit « dans le M1 droit des affaires, les stages sont facultatifs ».

La recommandation de l'AERES est donc dépourvue d'objet.

7°) La non prise en compte des dernières recommandations

Lors de la dernière évaluation, la mention « droit des affaires » avait bénéficié des meilleures appréciations.

La critique majeure formulée par l'AERES dans sa précédente évaluation avait trait à l'absence de soutien aux associations d'étudiants. Or, dans la présente évaluation, l'AERES regrette que les informations sur le devenir des étudiants ne soient fournies que par les associations. On peut déceler une réelle contradiction.

En ce qui concerne la clarification des intitulés des matières, un effort a été fait, sans toutefois aller jusqu'à une extrême banalisation, qui serait simpliste et donc déceptive.

Spécialité : Droit et Economie

L'appréciation portée par l'AERES sur la spécialité DROIT ET ECONOMIE souligne la faible quantité des explications qui sont données pour venir justifier cette nouvelle offre de formation. L'intérêt du projet en termes de besoins n'est pas en cause puisque l'AERES reconnaît qu'il est "opportun d'offrir une continuité au parcours Economie de la mention Droit des affaires d'autant que l'idée de traiter des thématiques par un binôme juriste/économiste est excellente".

Ce n'est donc pas la proposition portée par notre équipe qui est l'objet de la critique mais la faiblesse de la présentation du dossier. Il convient d'apporter de plus amples explications.

- Sur la cohérence du projet avec l'offre de formation de Paris 1.

Les étudiants de Paris I qui suivent un enseignement en double-licence de Droit et d'Economie constituent des promotions de grande qualité. Sélectionnés avec soin, ils ont pour la plupart la mention TBien au baccalauréat. Le comité de sélection attache une importance particulière au fait que leurs notes en mathématiques et en français soient d'un niveau très élevé. Chaque promotion, d'environ 60 étudiants, forme une entité soudée qui prend l'habitude d'un rythme d'apprentissage rapide et d'une quantité importante de travail. En effet, ces étudiants suivent un programme comprenant 30% de matières en plus par rapport à un étudiant suivant une licence simple.

Le choix des cours est pesé et très débattu car il convient de former de bons juristes et de bons économistes et non pas de survoler les deux domaines. Les résultats en termes de mention dans le cursus universitaire des deux licences confirment que les étudiants de double-licence constituent un groupe d'excellence.

A l'issue de la double-licence puis du Master 1, les étudiants doivent, dans le dispositif actuel, choisir entre l'économie et le droit. De facto, ils perdent nécessairement une partie des acquis qu'ils ont réunis car aucun Master 2, à Paris I, ne valorise spécifiquement cette double compétence. Les enseignants observent avec regret les meilleurs étudiants issus de cette double formation rejoindre le Master de Droit et Economie de l'Université de Paris II. La situation est d'autant plus frustrante pour les équipes de Paris I que Paris II n'offre pas (encore) de double formation en Droit et Economie au niveau L1,L2,L3. L'Université de Paris II recueille ainsi les fruits des efforts de notre université.

Nous souhaitons donc offrir un parcours spécialement dédié aux étudiants de double-licence et ayant suivi le bi-master qui souhaitent continuer à valoriser leurs acquis.

Depuis plusieurs années, les étudiants présentent cette revendication à travers leur association ADDE-Sorbonne. Son président et sa vice-présidente ont d'ailleurs pris l'initiative d'une pétition en ligne pour exprimer leur soutien pour ce projet :

http://www.petitionduweb.com/liste_signataire-aa645b69ddaa002734a8301d8757601e-1001153-ee7bfeafde0a6774bcc

Un Master de droit.

Il n'est pas souhaitable de suggérer aux étudiants de poursuivre deux Masters 2 comme ils suivaient deux licences puis un Bi-Master 1. Au niveau Master 2, il convient de choisir. D'un côté les étudiants qui souhaitent continuer en Economie peuvent s'orienter vers les nombreux Masters 2 d'économie de

Paris I. D'un autre côté, les étudiants qui souhaitent poursuivre en Droit, et c'est la très grande majorité, doivent choisir un Master 2 de Droit.

La spécialité Droit et Economie est proposée dans le Master Droit des affaires car c'est le champ de formation majoritairement demandé par les cabinets d'avocat et les services juridiques des entreprises intéressés par une double formation.

Profil de spécialisation

De nombreux aspects du droit exigent une bonne connaissance de l'économie. Il est indiscutable que parmi les différentes formes d'exercice du droit contemporain il existe plusieurs domaines où la maîtrise des deux approches est indispensable. Le droit des affaires est, par excellence, le champ où Economie et Droit sont au contact. Nous avons choisi l'expression "Droit et Economie" et non pas "Droit économique " car cette dernière renvoie à un segment du droit plus étroit que celui que nous visons. Nous ne souhaitons pas non plus choisir comme appellation "Analyse économique du Droit" qui renvoie à une école de pensée en sciences économiques qui fait du droit son objet. En intitulant le projet de spécialité, "Droit et Economie" et en en faisant une spécialité au sein d'un Master de Droit des affaires, nous affichons clairement notre ambition de former des juristes capables d'exercer leurs métiers ou de se diriger vers la recherche en maîtrisant les techniques de deux disciplines dont la mise en regard produit une valeur ajoutée.

Originalité pédagogique : regards croisés

Le projet pédagogique repose sur l'idée qu'un bon apprentissage du Droit et de l'Economie procure une expertise dont la valeur est supérieure à la simple addition de ces deux compétences.

En licence et en M1, le principe pédagogique retenu consiste à immerger les étudiants dans deux mondes différents (le droit et l'économie) en les exposant aux fondamentaux de ces deux disciplines. Au stade du Master 2, le temps est venu de montrer aux étudiants les points de convergence entre les deux matières, les points de tension et les points d'incompréhension. L'enseignement est organisé en pôles déclinant des thématiques qui sont traitées en parallèle par un professeur d'économie et un professeur de droit. Les deux enseignants enseignent leur discipline à son meilleur niveau dans une logique pure mais avec le souci de dresser des passerelles. Les étudiants sont appelés à faire le va et vient entre les deux approches.

Six matières constituent les domaines où la fertilisation croisée entre les approches disciplinaires nous semble la plus pertinente. Chacun des cours comporte dans son titre les vocables "Droit et Economie" puis un champ d'application, comme par exemple, "Droit et Economie de la concurrence". Cette présentation, sémantiquement un peu appuyée, vise à montrer que chaque cours donne lieu à un enseignement coordonné entre un économiste et un juriste. Les deux professeurs délimitent ensemble un périmètre du champ couvert et articulent l'organisation de leurs cours de manière à mettre en lumière les complémentarités. Les cours offerts par la spécialité proposée ne sont pas mutualisés avec d'autres Masters et réunis pour l'occasion sous une étiquette nouvelle. Tous les cours sont des créations spécialement destinées à la spécialité. Cet effort concédé par les deux départements de Droit et d'Economie souligne que la spécialité ne vise pas à être un patchwork de cours existants mais bien une création dont le contenu est articulé au projet.

Illustrations :

Droit et économie des contrats

Le point d'intersection majeur entre les approches juridiques et économiques du droit des contrats est constitué par la discussion sur l'évaluation des dommages. Les différentes stratégies d'indemnisation (à l'intérêt positif ou négatif) exigent de mesurer des grandeurs économiques dans des environnements contrefactuels (ce qui se serait passé si le contrat n'avait pas été signé, ce qui se serait passé si le contrat avec été exécuté). Le calcul de ces grandeurs exige une maîtrise de la théorie économique du calcul des coûts et des bénéfices et de la prise en compte de l'incertitude.

Droit et économie de la concurrence

Toute la matière est traversée par les apports fondamentaux de la nouvelle économie industrielle. La théorie des jeux et la théorie de l'information polarisent les efforts sur l'analyse des stratégies, tandis que l'économétrie offre une grande puissance analytique. Mais l'extrême complexité des méthodes crée un trouble majeur chez les juristes surtout depuis la modernisation de la politique européenne de concurrence axée sur l'approche fondée sur les effets. La détermination du pouvoir de marché est devenue le pivot majeur de l'application d'une grande partie des règles, ce qui contraint le juriste d'entreprise, l'avocat et le juge à un dialogue de plus en plus étroit avec les experts économiques. L'autre grand axe concerne la lutte contre les cartels pour laquelle la théorie des jeux joue un grand rôle avec la clémence en mêlant dissuasion et détection. La dissuasion soulève encore une grande problématique sur le montant des sanctions rapporté aux gains illicites, dont la détermination suscite de vives controverses et des contentieux épineux.

Droit et économie de la propriété intellectuelle.

Le droit décrit et analyse les dispositifs qui permettent aux marques, d'une part et aux auteurs, d'autre part, de voir le fruit de leurs efforts protégé et rétribué. L'analyse économique souligne avec la théorie de l'innovation combien l'incertitude qui accompagne la Recherche et le Développement justifie que la réglementation établisse un monopole momentané sur les résultats de la R&D pour fournir aux investisseurs de bonnes incitations. Du côté du droit d'auteur, c'est l'analyse des droits de propriété qui vient soutenir l'approche juridique du droit moral des auteurs sur leur œuvre.

Droit et économie des réseaux.

Les réseaux recouvrent des situations très différentes. On peut évoquer les réseaux hertziens mais aussi les réseaux de distribution d'une marque en franchise. Le réseau est une structure dont les caractéristiques s'éloignent d'une situation de concurrence classique. Les différents acteurs ne disposent pas de la même information, du même pouvoir de négociation. La taille du réseau a un impact sur les résultats de chacun de ses composants. Enfin, le nombre de réseaux susceptibles de cohabiter lorsque la ressource est rare (spectre hertzien) est limité. Le droit et l'économie conjuguent leurs efforts afin d'analyser l'impact de ces différentes configurations et de proposer des solutions de régulation équilibrée.

Master indifférencié

Cette double culture intéresse autant les étudiants désireux de s'orienter vers la recherche en vue d'un doctorat que ceux désireux d'entrer dans la pratique. C'est la raison pour laquelle il a été arrêté que cette spécialisation devait s'adresser aux deux catégories en assurant un enseignement commun. La seule différence tiendra à un stage pour les uns et un mémoire pour les autres. S'agissant du mémoire, les étudiants devront le rédiger sous la direction d'un professeur de leur choix. Ce dernier prend pour assesseur un collègue de l'autre discipline. Le mémoire sera soutenu devant un trio composé du directeur du mémoire et d'un suffragant issu de la même discipline et de l'assesseur de l'autre

discipline. Quant au stage, il peut être effectué dans un cabinet d'avocats, une juridiction ou dans une institution en fonction du choix de professionnalisation de l'étudiant.

Formation à la recherche et professionnalisation

L'accueil des doctorants est assuré par l'Institut d'Etudes Juridiques de la Sorbonne (IRJS) dont les bureaux et la bibliothèque sont rue Valette, qui agit en relation avec l'Ecole doctorale de droit privé pour assurer des séminaires de formation.

S'agissant des débouchés professionnels, il faut mentionner le barreau, l'ENM mais aussi de nombreuses administrations et agence de régulations comme les autorités de régulation comme l'Autorité de la concurrence, l'ARCEP, mais aussi la Banque de France, l'ANVAR qui expriment le besoin de juriste titulaires d'un Master de Droit des affaires dotés d'une solide culture et maîtrise des techniques de la statistique et de l'économétrie. Les banques d'affaires et plus généralement l'ensemble des institutions financières qui gèrent des restructurations entre des groupes industriels ou de service attendent des juristes d'entreprise expérimentés en analyse financière, ce qui exige une formation économique poussée.

Gouvernance.

La spécialité est dirigée par Catherine Prieto et Pierre Kopp, respectivement professeurs agrégés en Droit et en Sciences économiques.

Ces deux professeurs collaborent ensemble à l'animation de la double-licence de Droit et d'Economie. Le profil respectif de leurs activités de recherche démontre leur implication respective dans les domaines où le droit et l'économie sont mobilisés.

Les collègues qui ont souhaité rejoindre le projet ont tous une expérience qui les a amenée non seulement à enseigner dans des formations bi-disciplinaires mais également à participer à des colloques ou à publier dans des domaines exigeant une bonne expertise des deux disciplines. Des praticiens sont appelés à renforcer cette gouvernance, au premier rang desquels les « parrains » des promotions de la double-licence.

Enfin les étudiants sont très désireux d'être associés pour assurer une bonne adéquation de la formation et son perfectionnement continu. Leur association ADDE-Sorbonne est extrêmement dynamique et est une véritable force de propositions. Elle soutient toute la filière avec détermination et dévouement. Cette année ADDE-Sorbonne s'est particulièrement investie dans la préparation d'un grand colloque, porté principalement par l'IRJS, qui portait sur le dispositif relatif aux actions de groupe dans le projet de loi sur la consommation.

Relations extérieures.

La double-licence de Droit et d'Economie bénéficie déjà d'un fort réseau de professionnels qui lui apportent son soutien et ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour la création d'un M2. Le parrainage de la double-licence permet de nouer des liens étroits entre les étudiants et des personnalités. Ainsi, cette année, Guy Canivet, Membre du Conseil constitutionnel et ancien Premier Président de la Cour de cassation, a accepté de parrainer la promotion de double-licence 2012-2013. A cette occasion, il a rencontré les étudiants à deux reprises, et permis à ces derniers d'assister à des audiences du Conseil constitutionnel sur des questions prioritaires de constitutionnalité ayant trait à la liberté d'entreprendre. Ce dispositif de parrainage a vocation à être étendu au M2 qui parachève la filière et devrait lui donner tout le rayonnement qu'elle mérite.

Spécialité : Droit des Affaires

Dans son rapport d'évaluation, l'AERES souligne la qualité de l'équipe pédagogique, l'opportunité d'une finalité indifférenciée (recherche et professionnelle), ainsi, surtout, que la réalité et la diversité des débouchés professionnels.

Elle critique cependant les carences du pilotage de la formation, « l'indigence » des renseignements fournis par le dossier, l'insuffisance de dispositifs de formation à la recherche et à la professionnalisation, et l'absence de relations internationales qu'elle pense avoir relevé.

Elle recommande donc un pilotage plus formel, et l'amélioration de la qualité des données qui avaient été fournies dans le dossier.

1°) En ce qui concerne le pilotage de la spécialité

Tout est ici une question de terminologie. L'AERES semble n'attacher d'importance qu'au terme « pilotage », même si des termes équivalents sont utilisés dans le dossier fourni par l'établissement.

Dans le dossier remis à l'AERES, il était en effet expliqué que « l'équipe pédagogique du M2 se réunit au début et fin d'année pour organiser d'abord les thèmes des enseignements de façon cohérente, puis pour faire le bilan, et préparer la rentrée suivante ».

Cette équipe pédagogique est composée de tous les enseignants intervenants, qu'ils soient titulaires, ou professionnels. Le caractère resserré d'une formation de M2 justifie la participation de tous. Spécialement, la présence des professionnels enseignants de haut niveau permet de prendre constamment en compte les attentes des milieux professionnels.

L'AERES semble néanmoins attendre plus de formalisme administratif.

En conséquence, et pour satisfaire à cette exigence formelle, le pilotage sera désormais assuré par l'équipe pédagogique décrite dans le dossier remis à l'AERES, auquel seront associés deux étudiants du M2.

En ce qui concerne le comité de perfectionnement, semble-t-il exigé par l'AERES sans que l'on voie bien son intérêt par rapport à un comité de pilotage dans le cadre d'un M2 (formation par définition resserrée et animée par des universitaires et des professionnels très proches les uns des autres), celui-ci sera constitué de tous les membres du comité de pilotage, auxquels s'adjoindront deux anciens étudiants membres de l'association appartenant aux promotions antérieures.

Ces comités se réuniront au moins trois fois l'an : une première fois dans le mois de la rentrée universitaire, une deuxième fois à la coupure des semestres, et une troisième fois après la fin du deuxième semestre.

2°) L'insuffisance des renseignements fournis par le dossier

Le reproche « d'indigence » n'est pas argumenté.

Il semble que l'AERES n'ait pas examiné ensemble l'autoévaluation qui lui avait été transmise et la fiche dite d'expertise. Les rédacteurs de ces documents destinés à l'AERES ont cherché à éviter les répétitions inutiles.

En particulier, l'AERES semble critiquer les renseignements fournis sur l'origine et le devenir des étudiants.

Il était loin d'être évident que l'AERES attendait une statistique précise sur les universités d'origine, françaises et étrangères, des étudiants admis à suivre le M2. La réponse sera donc articulée en deux volets.

a) La réalité : une excellente insertion professionnelle

L'AERES ne pouvait décemment pas la contester. Aussi ses critiques glissent-elles vers la précision statistique et administrative.

b) Les indications fournies sur l'insertion professionnelle

Les formations juridiques en droit des affaires rencontrent à cet égard des difficultés spécifiques, surtout en région parisienne.

Chacun sait que, dans le secteur juridique, les étudiants diplômés d'un M2 suivent très souvent après la fin de leur scolarité la formation professionnelle dispensée par l'ordre des avocats, ce qui retarde pour beaucoup leur insertion dans la vie active. De plus, chacun sait que les étudiants qui quittent l'université changent de vie, de domicile, et de contacts, ce qui rend très difficile leur suivi par une administration. Chacun sait encore que l'insertion professionnelle dans le milieu juridique d'une région comme la région parisienne se réalise par une infinité de canaux, d'entreprises, ou de cabinets.

Le seul moyen de connaître avec une certaine approximation le devenir des anciens diplômés est de recourir à une association privée d'étudiants.

L'Association du M2 droit des affaires, dénommée « Affectio Societatis », a été créée à l'initiative du corps enseignants. Elle existe depuis de longues années, organise des manifestations transgénérationnelles, et constitue et met à jour un annuaire.

Ce sont les indications données par cette association qui ont été utilisées dans le dossier d'évaluation.

On ne peut qu'être extrêmement surpris de voir l'AERES écrire, à propos de l'excellente insertion professionnelle des étudiants, que l'AERES ne pouvait décemment contester, « toutefois, les seules données fournies sont celles récoltées par l'association des étudiants du M2 ».

C'est tout à fait exact, et l'équipe pédagogique du M2 est fière d'avoir réussi à encourager et à maintenir une relation de confiance et d'amitié avec de nombreuses générations d'étudiants.

3°) L'insuffisance de « dispositifs » relatifs à la recherche et à la professionnalisation

On peut s'interroger sur ce que l'AERES entend par « dispositif ». Il suffit ici de rappeler ce qui figurait dans les deux dossiers successivement remis à l'AERES.

a) Sur la recherche

Un M2 doit préparer à la recherche. C'est au travers des exercices donnés aux étudiants que ceux-ci peuvent s'y initier, et vérifier leur appétence. Le dossier d'autoévaluation et celui d'expertise signalaient à ce propos l'importance des mémoires, prélude à la thèse.

Un M2 ne prépare à la recherche que s'il bénéficie d'un environnement propice, constitué de centres de recherches structurés et de qualité. De ce point de vue, les disciplines juridiques de l'université de Paris 1 se sont fédérées dans l'IRJIS, dont la qualité est reconnue, et auquel peuvent accéder sans restriction tous les étudiants du M2.

b) Sur les « dispositifs » de professionnalisation

S'il s'agit de la pédagogie, l'équipe pédagogique du M2 délivre notoirement des enseignements en liaison avec les plus récents développements de la pratique.

S'il s'agit des stages, les étudiants de M2 recourent très majoritairement à des stages facultatifs. 30 étudiants sur 50 y ont eu recours en 2012/2013. 29 n'ont eu aucune difficulté à trouver un stage sans aucune aide. Un seul a dû être aidé par le directeur du diplôme. Le « dispositif » provient ici de l'immersion de l'équipe pédagogique dans les milieux professionnels.

S'il s'agit de l'absence de fonction de « directeur de stage », il suffit de rappeler que le directeur du diplôme, et chaque membre de l'équipe pédagogique accomplissent spontanément cette fonction. En raison de la facilité avec laquelle les étudiants trouvent des stages, l'opportunité de la création d'une fonction spécifique peut être discutée.

Cependant, pour tenir compte des exigences formelles de l'AERES, un « directeur des stages » sera désigné à compter de la rentrée universitaire 2013.

4°) Sur l'absence de relations internationales organisées

Le reproche de l'AERES surprend. Au niveau du M2, il n'y a sans doute pas de convention administrative avec d'autres universités.

Mais le tissu de relations qu'entretient l'équipe pédagogique avec de nombreuses universités et de nombreux collègues étrangers fait plus que pallier l'absence de convention formelle. Il a été indiqué dans le dossier, à partir des données collectées par l'association des étudiants du M2, que 20% des étudiants allaient suivre un LLM après l'obtention de leur diplôme.

En ce qui concerne la venue d'étudiants étrangers candidats à la sélection du M2, ce sont environ 20 candidatures qui sont présentées par le service des étudiants étrangers de Paris 1, sans compter les étudiants étrangers qui se sont inscrits en M1 à Paris 1, pour pouvoir accéder au M2. Au final, l'équipe

pédagogique du M2 sélectionne chaque année environ 5 étudiants dont le dossier transite par le service des étudiants étrangers. En sélectionner plus risquerait de transformer le M2 en diplôme destiné principalement aux étudiants étrangers, à la manière d'un LLM. Ce serait déroger à la mission du M2, qui est d'offrir aux étudiants étrangers qui postulent une formation de haut niveau, correspondant aux exigences du secteur juridique français.

Spécialité : Droit international et européen des affaires (IDAI Le Caire)

Le rapport indiquant que le pilotage de la spécialité ne semble pas très effectif et que la façon dont se déroule le suivi de la formation entre Paris 1 et le Caire n'est pas précisé, il apparaît utile d'apporter ces précisions sur l'organisation non plus pédagogique mais institutionnelle de ce diplôme qui dépasse le cadre de l'enseignement supérieur.

Un professeur de droit privé, responsable de la spécialité, est le coordonnateur pour Paris 1 de l'organisation des études au sein de l'IDAI sur le plan pédagogique et administratif. Sur place, l'IDAI est dirigé par deux directeurs à plein temps. L'un français, est un maître de conférences qui a le statut d'Assistant Technique International et qui est désigné et pris en charge par le MAEE. Il est assisté d'un Volontaire International également pris en charge par le MAEE. Le second directeur est égyptien et professeur à l'Université du Caire. Cette direction située au sein de l'Université du Caire est appuyée par deux secrétaires égyptiennes.

Toute l'équipe est en contact perpétuel avec le coordonnateur français pour l'organisation des missions, le choix des enseignants et la prise de toute décision administrative importante. Le service des relations internationales de Paris 1 est en charge de la vie étudiante (environ 400 étudiants : inscription, cartes d'étudiant, délivrances de diplômes...), de l'organisation des déplacements des intervenants (avions, hôtels). De plus, le lien institutionnel entre les deux universités s'est renforcé après la révolution égyptienne avec la création d'un comité de perfectionnement/pilotage en 2011 composé de manière officielle et permanente des deux directeurs français et égyptiens, du coordonnateur de l'Université Paris 1 et de son homologue égyptien, de représentants du Ministère des affaires étrangères français, de représentants de l'ambassade de France au Caire et de cinq personnes qualifiées représentant la société civile, souvent anciens étudiants de l'IDAI. Une convention internationale a été signée en ce sens pour officialiser l'action de ce comité qui se réunit au moins une fois par an, alternativement dans chacun des pays partenaires. L'effectivité du pilotage de la spécialité assure ainsi la réactivité nécessaire à la prise de décision rapide opérée dans un contexte particulier avec des moyens sobres mais efficaces.

Sur la politique des stages, il n'aura échappé à personne que le pays vit une mutation politique qui conduit à reprendre les liens institutionnels. C'est pourquoi, les étudiants en master 2 qui font tous un stage vont soit dans des cabinets privés soit à la Cour économique avec laquelle l'IDAI a créé un partenariat depuis deux ans.

Spécialité : Droit de la Communication Electronique et de l'Economie Numérique (DCEEN)

Page 9 : quant au passage à la mention "indifférencié" et à sa pertinence : l'évaluation note que le passage est pertinent mais "le mémoire semble être le seul dispositif de formation à la recherche"

Remarque: le mémoire ne constitue assurément pas le seul dispositif de formation à la recherche. Dans les séminaires notamment (par opposition aux enseignements désignés comme "cours"), de nombreux sujets de réflexions et d'analyse prospectives sont proposés aux étudiants et leur implication est requise dans la rédaction d'éventuelles propositions de réforme, né de besoins nationaux ou de comparaisons internationales (notamment avec les Etats-Unis ou d'autres pays européens ; les étudiants ont notamment comme enseignants le Secrétaire général de la plus forte association représentative des entreprises du secteur du commerce électronique (la FEVAD), personnalité investie dans toutes les discussions législatives contemporaines, aussi bien européennes que nationales, ainsi que des experts européens travaillant sur les sujets en réforme devant la Commission et le Parlement européen ; de ces faits, ils sont directement appelés à réfléchir et à se positionner sur des changements de textes et sont éveillés à la recherche par ces biais).

page 9 in fine (réponse au manque de pilotage et de dispositifs pédagogiques) : Le dossier a pu effectivement pécher par un manque de détails sur les dispositifs de pilotage et pédagogiques en place. Ils ne sont pourtant pas inexistantes loin de là : les membres de l'équipe enseignante se réunissent deux fois par an pour évaluer la formation dispensée et les améliorations à lui apporter ; les étudiants, rassemblés en association, transmettent régulièrement à la directrice du diplôme les remarques, satisfactions ou insatisfactions éprouvées ; les professionnels, maîtres de stage des étudiants, sont sollicités, lors des jurys de soutenance des mémoires en fin d'année universitaire, afin de donner leur avis sur la formation (avis très précieux et jusqu'alors très positif). La remarque élevée n'en pousse pas moins, à l'instar de tous les collègues participant aux enseignements de la mention "droit des affaires", à formaliser ces dispositifs et à les institutionnaliser davantage en comité de pilotage et en comité de perfectionnement.

page 10, sur l'absence de partenariats internationaux : les partenariats internationaux existent sur le volet recherche, d'une part. Ils sont informels quant aux enseignements : de nombreux étudiants partent en LLM l'année suivant le Master 2 et des canaux de spécialisation sont en passe de se formaliser plus formellement (avec HEC Montréal notamment). Le diplôme œuvrera davantage en ce sens à l'avenir.

Spécialité : Droit Bancaire et Financier

I - Réponse aux appréciations de l'AERES :

1 – « Le dossier est trop succinct pour pouvoir livrer une appréciation complète de la spécialité » :

La remarque est trop générale et trop sommaire pour pouvoir y répondre utilement. Il ne peut qu'être rappelé que chaque rubrique a été renseignée.

2 – « Le projet pédagogique de la spécialité n'est pas clairement défini » :

Le projet pédagogique est clairement défini : « Former les étudiants tant aux opérations bancaires qu'aux opérations financières, c'est-à-dire tant aux opérations de banque de détail qu'à celles de banque de financement, pour leur permettre de trouver plus facilement une activité dans l'un ou l'autre de ces secteurs et d'évoluer ensuite de l'un à l'autre ».

Qui ne comprend qu'il s'agit de former des étudiants aux arcanes du droit bancaire et du droit financier (boursier), d'une manière qui leur permette d'exercer une activité professionnelle dans ces secteurs et de passer, dans leur vie professionnelle, de l'un à l'autre en n'étant pas bloqués sur une seule voie ?

3 – « Une structure inadéquate des enseignements » :

Cette « structure inadéquate » des enseignements résulterait de la distinction entre enseignements théoriques et enseignements pratiques, dont le dossier indique que « tous les enseignements sont à la fois théoriques et pratiques, même si la part de chaque approche peut différer en fonction de l'origine professionnelle de l'intervenant (université ou praticien) ».

Ce n'est donc pas la « structure » des enseignements qui est inadéquate, mais éventuellement leur appellation. La forme ne détermine pas le fond et le jugement sur la forme ne doit pas emporter un jugement sur le fond.

4 – « Il ne semble pas y avoir de réelle politique de professionnalisation » :

C'est une affirmation dénuée de fondement.

Il s'agit d'un Master professionnel, tout entier orienté vers la formation professionnelle en droit bancaire et financier.

La politique de professionnalisation est donc intrinsèque au contenu de la formation, à la diversité professionnelle des enseignants, aux stages et aux débouchés des étudiants.

5 – « L'absence de politiques coordonnées pour les stages, de manière générale, pour la professionnalisation » :

S'agissant de la prétendue absence de « politiques coordonnées pour la professionnalisation », voir ci-dessus, II.4.

S'agissant de l'absence de « politiques coordonnées pour les stages », la remarque est difficilement intelligible. Qu'est-ce qu'une « politique coordonnée pour les stages » ?

En l'occurrence, il doit bien y en avoir une puisque tous les ans les étudiants trouvent des stages, tant dans les directions juridiques des grandes banques que dans les cabinets d'avocats spécialisés, et cela depuis plus de trente ans.

Cette « politique coordonnée pour les stages » résulte des relations nées au fil des années par les responsables du Master avec la profession bancaire et les cabinets d'avocats qui comptent sur la Place, et de leur implication personnelle et permanente pour prendre autant de contacts qu'il est nécessaire pour trouver des stages pour tous les étudiants tous les ans.

On signalera que la spécialité bénéficie depuis plusieurs années du parrainage de la Direction des affaires juridiques de la Société Générale et, plus récemment, de l'un des plus grands cabinets

d'avocats dans le domaine bancaire et financier ; les deux se sont engagés , soit à offrir des stages aux étudiants, soit à les aider à en rechercher.

Si ce n'est pas une « politique coordonnée », c'est une « action coordonnée », efficace et continue.

6 – « L'absence de lisibilité de la spécialité : la question de son articulation avec celle de Droit financier se pose » :

Cette remarque est assez curieuse. En effet, pour être totalement neutre, elle devrait s'adresser aux deux diplômés qui sont proches, la spécialité recherche droit financier et la spécialité professionnelle droit bancaire et financier. Or, elle n'est formulée qu'à l'encontre de cette dernière.

Cela est d'autant plus curieux que cette appréciation conduit à une recommandation elle-même curieuse : « Il faudrait qu'elle [la spécialité professionnelle droit bancaire et financier] assoie son autonomie au regard de la spécialité Droit financier qu'elle recoupe pour une part et qui, bien qu'à vocation recherche, débouche très majoritairement vers la voie professionnelle ».

Deux remarques à ce propos :

- est-ce la spécialité professionnelle droit bancaire et financier qui recoupe la spécialité recherche droit financier ou l'inverse ? ; cela d'autant plus que la spécialité recherche est de création beaucoup plus récente ;
- cette recommandation consiste à demander à la spécialité professionnelle Droit bancaire et financier de se préoccuper de son autonomie ; que veut dire cette recommandation ? ; on ne voit pas en quoi la spécialité professionnelle droit bancaire et financier manquerait d'autonomie dans la mesure où elle est pleinement cohérente avec elle-même : s'agissant d'une spécialité professionnelle, elle est complètement orientée vers la formation professionnelle des étudiants ; il est difficile de comprendre en quoi cette spécialité professionnelle aurait un problème d'autonomie, qui proviendrait, si l'on comprend bien, de la présence d'une spécialité recherche, qui serait plus à orientation professionnelle qu'à orientation vers la recherche ; les deux ont leur place, ce que démontre leur réussite respective.

On ne voit donc pas en quoi la spécialité professionnelle droit bancaire et financier, qui remplit complètement ses objectifs, devrait se poser une question existentielle par rapport à une spécialité recherche.

II - Réponse aux recommandations de l'AERES :

1 – « La spécialité gagnerait à avoir un réel pilotage » :

Que devrait être un « réel » pilotage d'une spécialité qui, depuis plus de 30 ans, attire autant d'étudiants, les forme, leur trouve des stages, leur permet de trouver un emploi et a acquis une réputation dans le milieu universitaire et le milieu professionnel que tout juriste un peu au fait de ce secteur connaît ?

Le pilotage, ainsi qu'il a été expliqué et qu'il convient de le rappeler, est assuré par une équipe pédagogique composée de six universitaires et huit professionnels. Cette équipe a dû savoir « piloter »

la spécialité puisque les étudiants sont toujours aussi nombreux à être candidats et que ceux qui en sortent n'ont aucun mal à trouver, d'abord un stage, ensuite un emploi.

Néanmoins, la spécialité sera à l'avenir dotée d'un comité de pilotage, ainsi que la décision vient d'en être prise par l'UFR 05 de droit des affaires de l'Université Paris 1 :

« L'UFR 05 de droit des affaires a décidé que, dorénavant, chaque M1 et chaque M2 sera piloté par un comité composé du directeur de l'UFR, du responsable du Master, d'un ou deux collègues intervenant dans le Master, d'un ou deux professionnels intervenant dans le Master ou intéressés par la formation, d'un étudiant de l'année en cours et d'un étudiant de l'année précédente ».

2 – « Il faudrait qu'elle assoie son autonomie au regard de la spécialité Droit financier qu'elle recoupe pour une part et qui, bien qu'à vocation recherche, débouche très majoritairement vers la voie professionnelle » : cf. I, 6.

3 – « Les objectifs pédagogiques pourraient être précisés » : cf. I.2

4 – « Une évaluation des enseignements par les étudiants pourrait être mise en place » :

L'équipe pédagogique appliquera la décision de l'UFR 05 de droit des affaires de l'Université Paris 1 qui vient d'être prise :

« L'UFR 05 de droit des affaires a décidé que chaque M1 et chaque M2 fera obligatoirement l'objet d'une évaluation par les étudiants en fin d'année en fonction d'une grille d'analyse qui va être mise au point très rapidement par un comité ad hoc de collègues et d'étudiants ».

Spécialité : Juriste d'affaire du CAVEJ (UFR 23)

La demande de création d'un master niveau 2 « Juriste d'affaires » à distance par le Centre audiovisuel d'études juridiques (CAVEJ – UFR 23) a suscité de la part de nos collègues intervenant pour le compte de l'AERES un certain nombre de remarques. Il est utile d'apporter à ces remarques les éléments de réponse suivants.

Rappelons que cette demande de création est le résultat d'un travail en amont entre la direction du CAVEJ, un certain nombre de professionnels du monde juridique et les représentants de nos associations d'étudiants.

Les précisions apportées sont relatives à la recherche et à la professionnalisation, d'une part (I), et aux modalités pédagogiques d'autre part (II).

I - Recherche et professionnalisation

En plus des examens relatifs aux différentes matières, les étudiants seront évalués sur :

- la rédaction d'un mémoire de fin d'études, consistant en un travail de recherche empirique choisi dans l'une des matières dispensées, au plus tard à la fin du premier mois de cours, en accord avec l'enseignant responsable de la matière. Il sera pris en compte à hauteur de 50% dans la validation de la matière ;
- l'obtention du diplôme sera également subordonnée à un stage d'une durée de 3 mois (entre avril et juin), lequel donnera lieu à l'établissement d'un rapport de stage, établi sous la tutelle d'un enseignant. Le stage devra être effectué dans un établissement public ou privé ayant un domaine d'activité en relation avec les disciplines enseignées et les perspectives professionnelles de l'étudiant. Un rapport de stage sera remis à l'enseignant, désigné en qualité de tuteur, au sein de l'équipe pédagogique et sera pris en compte pour l'obtention du diplôme, au titre d'une UE, du second semestre. Une sélection attentive sera faite quant à la pertinence des stages effectués, en liaison avec les professionnels intervenant dans le diplôme.

Quant à la recherche, l'adossement du Master 2 aux Centres Sorbonne Affaires et Sorbonne Finance a déjà été évoquée. Il convient de préciser que cet adossement prendra la forme de séminaires récurrents réunissant (en présentiel ou en visio-conférence) les étudiants autour d'un enseignant de l'équipe ou d'un intervenant extérieur. La recherche de sujets d'étude spécifiques au droit des affaires, matière dont la technicité éloigne trop souvent les étudiants, sera privilégiée, dans le but de voir chaque année démarrer plusieurs thèses de droit des affaires.

De manière générale, l'équipe des enseignants du diplôme, enseignants-chercheurs stricto sensu et professionnels, sera particulièrement attentive à l'adéquation de la formation au monde professionnel et à ses attentes.

Un suivi régulier des résultats de la formation, en termes d'embauche et de performance des diplômés, sera mis en place et suivi dans le cadre d'un Comité de pilotage, qui sera créé et réuni régulièrement.

II - Modalités pédagogiques

Les enseignements seront concentrés sur 6 mois entre septembre et mars.

Outre les cours dispensés par les enseignants et remis sous forme de cours audio ou en ligne, les enseignements en présentiel feront l'objet de regroupements sous forme de conférences d'1 heure 30, organisées le samedi et/ou le soir, ainsi que le pratique de longue date le CAVEJ pour ses différentes formations existantes.

Ces conférences seront enregistrées et disponibles par podcast sur le site du CAVEJ, comme c'est le cas aujourd'hui pour les autres années.

Une partie des enseignements pourra être assurée en anglais, au gré des besoins de la formation et des thèmes abordés (une formation supplémentaire et autonome à l'anglais des affaires est par ailleurs prévue).

Ces conférences organisées par les enseignants rattachés au CAVEJ, qu'il s'agisse d'enseignants titulaires ou de personnalités extérieures, seront complétées par des interventions de professionnels réputés dans un domaine de compétence pour permettre aux étudiants de mieux appréhender les aspects pratiques de leur formation (v. grille des professionnels déjà proposée).

Chaque matière fondamentale sera sanctionnée par un examen d'une durée de 5 heures.

Chaque matière complémentaire sera sanctionnée par un examen oral d'une durée de 30 minutes.

Le mémoire et le rapport de stage devront être soutenus oralement par l'étudiant pendant une durée de 1 heure

Des modalités spécifiques d'enseignement seront prévus tant pour les étudiants effectuant un double cursus CAVEJ / Ecole de commerce que pour les étudiants déjà en activité et dont les fonctions sont en relation directe avec les objectifs du diplôme.

Conclusion :

Répondant à une demande formulée et soutenue de longue date à la fois par les représentants de nos étudiants et par de nombreux aspirants à la formation projetée, il nous apparaît que l'attractivité de notre spécialité est certaine.

Enfin, la rareté des Masters 2 à distance et l'expertise du CAVEJ dans le domaine de l'enseignement à distance du droit nous semblent plaider en toute hypothèse pour la mise en place au plus vite du Master 2 Juriste d'affaires par le CAVEJ.

L'équipe pédagogique du CAVEJ reste bien entendu à la disposition de l'AERES pour apporter toute précision requise.